

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Friends et cie, dimanche 17 décembre 2023 après-midi, sculpteur de ballons, durée de la prestation 3H avec pause, soit 4H de présence.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de la Friends et cie
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la Société Friends et cie, représentée par Aurélien DELFORTERIE, un contrat d'engagement dimanche 17 décembre 2023 après-midi, sculpteur de ballons, durée de la prestation 3H avec pause, soit 4H de présence.

Coordonnées du mandataire : Friends et cie – SASU – 10 rue Henry d'Oulterman 59 990 Rombies et Marchipont – SIERT : 879 607 596 00019 – RCS Valenciennes

Date de la prestation : dimanche 17 décembre 2023

Coût de la prestation :

Montant total TTC 590€ et 80 ct TTC (cinq cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt centimes Toutes Taxes Comprises).

Date de signature du contrat : le 16 novembre 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, 28/11/2023

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le : 28/11/2023
Publication ou notification le : 28/11/2023

Pour le Maire,
David CALCOEN
Florence Dehondt
L'adjointe déléguée

Pour le Maire
David CALCOEN
Florence Dehondt
L'adjointe déléguée

